

**Memorandum  
Mémo**

Date : le 1 avril 2011

To/Aux : Directeurs régionaux de la formation / Sous-groupe de travail sur la formation préagrément

From/De : Anne Tremblay, présidente du Comité sur la Grille de compétences

Subject/Objet : Mise à jour technique du 31 mars 2011 pour les candidats qui se présenteront à l'EFU de 2011

**Veillez informer tous les candidats à l'EFU de 2011 des modifications suivantes apportées aux listes des connaissances correspondantes de la *Grille de compétences des candidats à l'EFU* publiée en 2010.**

**A - FISCALITÉ**

Les modifications suivantes ont été apportées par suite de l'adoption des projets de loi C-9 et C-47, qui ont reçu la sanction royale le 12 juillet 2010 et le 15 décembre 2010 respectivement. Le budget fédéral 2011, déposé le 22 mars dernier, n'entraîne quant à lui aucune modification.

**Ajouts à la liste des connaissances correspondantes en fiscalité :**

- |   |                    |
|---|--------------------|
| 4. Revenu ou perte tiré de l'exploitation d'une entreprise ou d'un bien<br>(déduction correspondant à une cotisation patronale raisonnable à une fiducie de soins de santé au bénéficiaire d'employés)  |                    |
| Déductions – restrictions générales   | Alinéa 18(1)o.3)   |
| Déductions admises  | Alinéa 20(1)s)     |
| 8. Autres sources de revenu — sommes à inclure et déductions (les prestations non désignées sont imposables)  | Alinéa 56(1)z.2)   |
| 8. Autres sources de revenu — sommes à inclure et déductions<br>Désignation aux fins du fractionnement de la prestation universelle pour la garde d'enfants en l'absence d'époux ou de conjoint de fait | Paragraphe 56(6.1) |
| 8. Autres sources de revenu — sommes à inclure et déductions<br>Roulement au décès à un régime enregistré d'épargne invalidité (REEI) de sommes détenues dans un REER, un FERR ou un RPA                |                    |

- Déduction des sommes transférées Paragraphe 60(m)
  - Sommes admissibles aux fins du roulement Paragraphes 60.02(1),(2)
15. Règles applicables aux particuliers — Autres crédits d'impôt  
Frais médicaux pour services ayant des fins esthétiques Paragraphe 118.2(2.1)

### **Suppression de la liste des connaissances correspondantes en fiscalité :**

3. Revenu ou perte provenant d'une charge ou d'un emploi Paragraphe 7(8) à (16)  
Options d'achat d'actions – Report abrogé

Les candidats sont priés de prendre note que, outre les nouveaux éléments énoncés ci-dessus, d'autres articles et règlements ont été modifiés par suite de l'adoption des deux projets de loi susmentionnés. Les modifications apportées aux éléments figurant déjà dans la liste des connaissances correspondantes ne sont pas indiquées ici. Les candidats doivent prendre connaissance de ces modifications.

### **B - COMPTABILITÉ ET CERTIFICATION**

Aucune modification n'a été apportée aux listes des connaissances correspondantes en Mesure de la performance et information et en Certification de la *Grille de compétences des candidats à l'EFU* de 2010 pour l'EFU de 2011. Les points suivants ont toutefois été clarifiés :

#### **IFRS**

On attend des candidats qu'ils appliquent la version 2011 des IFRS, qui est contenue dans le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, lors de l'EFU de 2011.

#### **PCGR pour les organismes sans but lucratif**

Les candidats sont tenus d'appliquer la Partie I, ou d'appliquer par anticipation la Partie III du *Manuel*, qui vise les organismes sans but lucratif, lorsqu'elle est applicable. Les candidats qui le souhaitent pourront également appliquer les normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public (du Manuel du secteur public).

#### **Normes de certification**

On attend des candidats qu'ils appliquent la version 2011 de la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Certification*.

#### **Documents de référence autorisés à l'EFU**

On rappelle aux candidats qu'ils DOIVENT consulter tous les documents de référence par voie électronique, en utilisant Folio Views dans SecurExam. La version du *Manuel* qui se trouvera dans Folio Views – SecurExam sera celle de mars 2011 (mise à jour le 28 février 2011). Les candidats n'auront accès qu'à la version 2011 des normes de comptabilité et de certification. De plus, ils NE pourront PAS accéder aux sections «Historique et fondement des conclusions» et «Bases des

conclusions» (des Parties I et II du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, et de la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Certification*).

### **C - MESSAGE DU JURY D'ÉVALUATION**

Référentiels multiples : Les candidats seront généralement informés du référentiel à appliquer, à moins que le Jury ne cherche expressément à évaluer leur capacité de déterminer quel est le référentiel à appliquer dans les circonstances établies dans la simulation.